

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26057190*****25 MARS 2026****Greffé**N° d'entreprise : **0772 789 892****Nom**(en entier) : **John Cockerill Hydrogen Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **Rue Jean Potier 1 - 4100 Seraing****Objet de l'acte : Démission**

DECISIONS ECRITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 mars 2026

La présente décision écrite est prise par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 7:95 du code des sociétés et des associations.

Cette décision a la même valeur que les résolutions prises lors d'une séance en présentielle ou à distance du conseil d'administration de la Société.

La décision est réputée avoir été prise au siège social de la Société. Une copie de la décision sera mise à la disposition de l'actionnaire et du commissaire de la Société.

DECISIONS

Le Conseil d'Administration prend acte :

De la démission de Monsieur Raphaël TILOT de son mandat d'administrateur à compter du 11 mars 2026.

Le Conseil d'Administration décide :

D'octroyer une procuration inconditionnelle et irrévocable à chaque administrateur, chacun avec pouvoir d'agir individuellement et avec droit de substitution, ou à Monsieur Patrick Brauns ou à Madame Laura Sticca chacun avec pouvoir d'agir individuellement et avec droit de substitution afin d'établir et de signer toute la documentation requise en vue du dépôt et des publications à intervenir au Moniteur belge

Le conseil d'administration, le 18 mars 2026

3

Nicolas BENOIT de COIGNAC mandate J. Jordens SRL / Marion de Crombrugghe aux fins de procéder à toute démarche liée à la présente assemblée en ce compris la signature des documents de publication aux annexes du Moniteur belge.

Marion de Crombrugghe
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/05/2026 - Annexes du Moniteur belge